

la négociation d'un accord bilatéral. En 1980, le Sous-comité parlementaire canadien des pluies acides a rencontré des membres du Congrès à Washington. Quatre-vingt-dix d'entre eux ont par la suite signé une lettre adressée au sous-comité dans laquelle ils promettaient d'appuyer la recherche de solutions au problème des pluies acides.

Le Canada a adopté des mesures dans ce secteur dans l'espoir que les États-Unis feraient de même. Les émissions de polluants en provenance des États-Unis, surtout des centrales thermiques de la vallée de l'Ohio et d'autres régions industrialisées, contribuent dans une large mesure à accentuer le problème des pluies acides au Canada. Si les États-Unis ne réduisent pas ces émissions, les solutions à long terme resteront sans effet. Des sources d'émission au Canada contribuent également aux pluies acides aux États-Unis. Il y va donc de l'intérêt des deux pays de coopérer pour réduire les polluants à l'origine de ce problème commun.

Il ne saurait être de solution internationale valable sans l'adoption de mesures de contrôle internes efficaces de la pollution atmosphérique. Le Congrès américain s'apprête à revoir la Loi américaine sur la lutte contre la pollution atmosphérique; cette révision aura une incidence importante sur le problème, tout comme la détermination des contrôles environnementaux qui seront liés à l'utilisation accrue du charbon.

Au début de 1980, le gouvernement du Canada s'est inquiété de ce que la législation proposée par l'administration Carter en vue de réduire la consommation de pétrole ait pour effet d'accroître le niveau des polluants contenus dans les précipitations acides et a demandé instamment que l'initiative s'accompagne de mesures adéquates de contrôle de la pollution. Les deux gouvernements ont souscrit à la Déclaration du sommet économique tenu en juin 1980 à Venise, qui reconnaît les risques écologiques inhérents à l'utilisation accrue du charbon et engage les gouvernements à faire tout en leur pouvoir pour veiller à ce que l'utilisation accrue de combustibles fossiles, particulièrement le charbon, ne se fasse pas au détriment de l'environnement. Découlant de cette préoccupation, le Programme énergétique national, annoncé en octobre 1980, prévoit le financement dans les cas où la conversion au charbon des usines alimentées au pétrole dans les provinces de l'Atlantique est écologiquement acceptable. Dans chaque cas, on s'efforcera de réduire les émissions de SO<sub>2</sub>.